

Exhibition de monstres, idiots ou difformités—Contr. Rec. civ.
25 V., c. 15, s. 1.

Exhumation—V. Cadavre.

Exiger quelque chose avec menace ou violence—Félonie, 32-33 V., c. 21, s. 44.

Expédition d'un télégramme—Obstruer—V. Télégraphie.

Extorsion par officiers sous prétexte de droit d'office—Délit—Droit com. (1 Hawk, c. 68, s. 1.—2 Salk, 380.)

Extraits des Registres de l'Etat civil—Altérer, etc—Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 42.

Fabrication et importation de certaines monnaies prohibées—Délit—Conv. som., 31 V., c. 47.

Fabrique—Offenses relatives aux desseins de.....V. Marque de commerce.

Facteur donnant des reçus et ne délivrant pas la marchandise—Délit, 32-33 V., c. 21, s. 90—donnant de faux reçus—Délit, id., s. 88—Détournement des effets à lui confiés, id., s. 79.

Facture fausse—Dresser, faire dresser ou essayer à..... à la douane—V. Douane.

Faire feu sur un vaisseau qui empêche la contrebande—V. Douane.

Faire livrer des effets sous de faux prétextes—V. Faux prétextes.

Faire la guerre à S. M. de concert—Félonie, 31 V., c. 16, s. 1, 33 V., c. 1, s. 1—V. Couronne.

Fanal placé en vertu de l'acte concernant les phares—Détruire, endommager—Délit, 33 V., c. 18, s. 4.

Farine—V. Inspection.

Fauteurs d'offenses poursuivables par indictement.

Complice avant le fait d'une félonie, traité comme le félon principal, 31 V., c. 71, s. 1.

Le principal au second degré traité comme le principal au premier degré, id. s. 3.

Complice après le fait, jugé comme tel ou félon principal, id., s. 4—Punition, id., s. 5.

Complices en général, comment jugés, id., s. 6, 7 et 8.